

Aux Personnels du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Sommaire

- p1/2** *Édito*
- p3 à 6** *Compte rendu CTPM décembre 2008*
- p7** *Lettre d'Information*
- p8**
- p9** *Cellules de reclassement*
- p10**
- p11**
- p12** *Pétition*

Édito :

L'action de grève et de manifestations du 29 janvier a retenti avec force dans le paysage français, plus de deux millions de manifestants dans toute la France.

Les chiffres sont similaires, voire supérieurs, avec les actions de 1995 ou 2005. Les salariés du public et du privé étaient dans les rues pour dire stop à la politique de régression sociale menée par le gouvernement

Fillon et le Président Nicolas SARKOZY.

Le taux de grévistes dans

la fonction publique d'Etat et territoriale était de près de 45 %. Dans certains départements ou services le taux avoisine les 80 % de grévistes.

Cette action a été soutenue par 70 % des Français.

61 % des Français insatisfaits des réponses du gouvernement face à la contestation, sont prêts à continuer et souhaitent que les syndicats poursuivent la mobilisation.

Parmi les grévistes, les personnels de Jeunesse et Sports étaient nombreux

Suite de l'Édito page 2

Composé et imprimé au siège de l'Union Nationale
55, rue Pixérécourt
75020 Paris
Tél : 01 46 36 76 93
Fax : 01 46 36 42 63
N° CPPAP : 1009 S 07034
Directeur de la publication
Richard Viallet
atoss.cgt@wanadoo.fr
www.cgt-atoss.org

61 % des Français insatisfaits des réponses du gouvernement face à la contestation, sont prêts à continuer et souhaitent que les syndicats poursuivent la mobilisation.

Suite de l'Edito

dans l'action et dans les manifestations pour dire non à la politique de casse du service public des Sports : fermeture de CREPS, des établissements, éclatement des directions régionales et abandon de missions, etc.

Ils se sont déjà mobilisés le 16 décembre dernier devant le ministère à Paris jour du CTPM. Ils étaient 500 manifestants venus de toute la France pour dire leur hostilité à cette politique.

Réunis en intersyndicale, plusieurs actions ont été programmées : divers courriers aux sportifs, au ministre, etc. que vous trouverez dans ce journal.

Il faut poursuivre l'action contre l'abandon de missions du service public des Sports, c'est ce que l'Union Nationale des SGPEN-CGT porte dans l'intersyndicale.

Nous mettons à votre disposition une pétition à faire signer massivement

par tous les personnels. Cette pétition vous la trouverez aussi sur notre site internet :

<http://www.cgt-atoss.org>

La casse du service public des Sports, la fermeture de CREPS, des établissements, ne sont pas une fatalité mais bien des choix politiques. Seule la lutte pourra les inverser.

Nous sommes à votre disposition.

L'Union Nationale des SGPEN-CGT est représentée au CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel des Sports) : 1 siège de titulaire et un suppléant.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre et ainsi créer le rapport de force nécessaire pour infléchir la politique destructive des services publics menée par le gouvernement.

Michel CAUSSEMILLE,
Secrétaire Général.

« Pour continuer à avancer ensemble, pour être mieux organisés, pour agir et gagner, renforcer le syndicalisme CGT, j'adhère à la CGT-ATOSS »

Nom/Prénom Fonction

Grade Echelon

Adresse de l'établissement ou du service

Code postal Ville

Signature

À retourner à l'Union Nationale des SGPEN-CGT - 55 rue Pixérécourt - 75020 PARIS.

Vous pouvez également adhérer en ligne sur www.cgt-atoss.org

COMPTE RENDU DU CTPM DES SPORTS DU 16 DECEMBRE 2008

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. François CARAYON, Directeur des Ressources Humaines, de l'Administration et de la coordination générale.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-Marie BERTRAND, Secrétaire Général des ministères sociaux de l'Etat pour nous parler de l'avancement de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) en ce qui concerne les services du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative.

Sont développés plusieurs points :

-Réorganisation des fonctions d'administration générale des services centraux avec la création d'une direction des ressources humaines (330 agents) et d'une direction des affaires financières (470 agents).

-Renforcer l'efficacité dans une logique de métier (DRH - gestion financière) afin d'améliorer la qualité.

- Principes concernant l'échelon régional, le préfet de région sert de pivot entre l'état central et l'échelon départemental.

-Il a été mis en place 8 préfigurateurs DRDJSCS :

. 4 DRDJS : Auvergne - Centre - Haute Normandie - Midi Pyrénées

. 4 DRASS : Basse Normandie - Languedoc

Roussillon - Limousin - Région PACA.

Un rapport d'étape des 8 préfigurateurs a été transmis début décembre avec des éléments de méthode et un projet de macro organigramme.

Des problèmes bien identifiés doivent faire l'objet d'une concertation (mutualisation DR/DD, questions immobilières, pilotage des BOP, articulation région/département, etc.).

La mise en place des nouvelles DR sera effective au 1er janvier 2009.

Durant la présentation les organisations syndicales sont intervenues sur plusieurs points :

-La mise en place de la RGPP a les mêmes effets pervers que la décentralisation, orientations de politiques différentes d'un département à l'autre missions différentes etc.

-Les préfets ne saisissent pas forcément l'ensemble des missions de JS. Quel pouvoir pour qu'ils respectent les missions et fassent appliquer les textes.

-Le département n'est pas l'échelon le plus judicieux il vaudrait mieux choisir un échelon régional.

-La différence 330 agents pour la DRH 470 pour la gestion financière dénote bien la politique du ministère et la prise en considération des personnels.

Fin des travaux à 12h10

Pendant la pause de midi des camarades (environ 400), venus de toute la France : Aix Marseille, Bourges, Dinard, Macon, Talence, ont manifesté devant le ministère. Une délégation a été reçue par le directeur du cabinet du Ministre. Aucune réponse concrète n'a été donnée aux camarades, elles seront apportées au cours du CTP.

La reprise des travaux s'ouvre à 14 H sous la présidence de M. Hugues MOU-TOUH, Directeur du cabinet du Ministre pour la présentation du budget et des orientations 2009.

La masse globale du budget baisse de 5% mais si l'on met le PNDS hors budget, la masse augmente de 1 % soit 10 millions d'euros (le PNDS étant un programme provisoire mis en place pour les JO de Paris).

Le budget général est de 999,3 millions d'euros soit 790,7 millions d'euros du budget général et 208,6 millions d'euros du CNDS.

Les principaux programmes mis en place sont : développement du sport de haut niveau 165 millions d'euros. Jeunesse et Vie Associative 120 millions d'euros.

Je vous ferai passer les tableaux complets dès qu'ils nous auront été communiqués. Nous sommes convoqués en CTP sans pratiquement aucun document préparatoire, hormis l'ordre du jour et les points soumis pour avis.

La réforme du réseau des établissements :
Il touche les CREPS, l'INJEP, l'INSEP, les

établissements. L'objectif politique est de reconcentrer les établissements sur les missions particulières :

-sport de haut niveau, formation, expertise jeunes

. Pour les CREPS renforcer leur identité autour du sport de haut niveau. Les CREPS seront la pierre angulaire de l'édifice haut niveau formation.

Suite aux JO de Pékin il faut une expertise sportive et une réduction du sport de haut niveau (15 000 sportifs de haut niveau en France, 5 000 dans les pays voisins).

Conséquences concrètes

Renforcement des établissements : **l'INSEP** voit son statut modifié et devient grand établissement et tête de réseau.

Les écoles de ski, de voile et d'équitation voient leurs missions progressivement renforcées. Pour cette dernière il s'effectuera un rapprochement avec les haras nationaux afin de mettre des chevaux d'exception à la disposition des cavaliers.

Les CREPS :

En première catégorie 14 sont choisis pour devenir campus olympiques régionaux :

Aix-Marseille et ses antennes -
Montpellier - Toulouse - Talence -
Nantes - Wattignies- Nancy - Dijon -
Strasbourg - Chatenay Malabry -

Bourges - Pointe à Pitre - Saint Denis de la Réunion.

En 2ème catégorie 4 établissements dont la forme à venir et l'implication de l'Etat restent à définir :

Dinard - Poitiers - Vichy - Voiron (Vallon Pont d'Arc passe en 1ère catégorie).

En 3ème catégorie 6 établissements pour lesquels *il faudra inventer un nouveau type de partenariat avec les collectivités locales. Ils fonctionneront avec peu ou pas de fonctionnaires.*

Ajaccio - Amiens - Chalain hors école de ski - Houlgate - Limoges - Macon.

Sont touchés par cette « restructuration » 122 fonctionnaires (31 administratifs et 48 TOS) plus 47 contractuels dont 10 CDD.

M. Marchandeaux sera le responsable de la cellule de reclassement.

Le SGPEN-CGT demande que ses coordonnées soient envoyées aux organisations syndicales afin d'accompagner les collègues dans les démarches.

L'INJEP ne disparaîtra pas et reste un établissement public resserré sur ses missions prioritaires :

- prospective et expertise des politiques de la jeunesse.
- mise au service des autres ministères.
- tête de réseau au service des collectivités locales pour la politique de la jeunesse.

L'hébergement et l'accueil disparaissent.

Suspension de séance

La suspension a pour but d'informer les camarades qui sont dans le hall du ministère. Suite à la suspension de séance certaines organisations syndicales quittent le CTP.

Reprise de séance

Avec **L'INJEP** mise en place de mobilité pour les jeunes pas forcément étudiants de type ERASMUS.

Profiter de la dénonciation du bail actuel du ministère (14 millions d'euros annuels) pour créer une plateforme ministère INJEP.

SGPEN-CGT : Je suis resté car les travaux avaient déjà commencé mais cela ne signifie pas que nous soutenons la politique du ministère. Le SGPEN-CGT est pour zéro fermeture et zéro suppression de poste. Restructuration n'est pas fermeture mais quid des personnels.

Le ministère répond : Une cellule sera mise en place sous l'égide des préfets pour traiter au cas par cas les dossiers. Pour les personnels JS : reclassement dans d'autres établissements ou dans les services territoriaux. Pour les personnels EN : tous trouveront une solution de reclassement. Pour les administratifs : participation au mouvement national avec bénéfice de carte scolaire.

SGPEN-CGT : Est-ce pour cela que les

personnels TOS ont été reclassé ITRF dans l'urgence ? Cette mesure nous a été présentée de manière tellement idyllique que beaucoup de personnels ont craint un piège. Dans certains CREPS les personnels ont même reçu une lettre type qu'il n'y avait plus qu'à signer. Que deviennent les personnels qui n'ont pas signé ?

Le ministère répond : Le reclassement a été proposé à des fins de mobilité mais seulement 20 % des personnels ont demandé leur détachement ; Les personnels qui n'ont pas signé restent fonctionnaire d'état.

SGPEN-CGT : Vous avez parlé de resserrement sur le coeur des métiers du sport, est-ce que cela signifie qu'il y aura encore des externalisations de service ?
Le ministère répond : Lorsque nous avons parlé de coeur de métier du sport nous parlions uniquement des formations.

SGPEN-CGT : Lors de l'entrevue avec les organisations syndicales vous avez dit que, dès ce soir, des courriers seront envoyés aux personnels concernés. Ces lettres sont elles des lettres de licenciement ?

Le ministère répond : Ce sont des lettres qui seront envoyées à la fin des travaux à tous les personnels concernés et aux directeurs de CREPS afin de les informer de la situation.

Les organisations syndicales demandent que leur soient communiqués les rapports d'évaluation des établissements.

Le ministère répond : Les rapports seront rendus public ainsi que les critères. La commission d'évaluation a rendu un rapport à l'unanimité.

Les organisations syndicales dénoncent le cadeau du droit à l'image fait aux sportifs qui représente un manque à gagner de 26 millions d'euros.

Le ministère répond : Ce dispositif reste transitoire, un autre texte devrait voir le jour. Il est aussi regrettable que les collectivités locales entretiennent des équipements sportifs pour des équipes professionnelles (10 millions d'euros pour Lens).

Les organisations syndicales demandent si les CREPS de 2ème catégorie qui ne seraient pas repêchées passeraient en 3ème catégorie dès septembre 2009.

Le ministère répond : Pour les CREPS de 2ème catégorie rien n'interviendra avant septembre 2010.

Fin des travaux.

Serge LAURENS,
Responsable National du Collectif Sports,
Membre Titulaire CGT au CTP Ministériel.



Lettre d'information aux personnels des Sports

Le gouvernement met le service public des Sports à la porte

Depuis plusieurs semaines des rumeurs circulent sur des futures fermetures de tel ou tel CREPS.

Le Comité Technique Paritaire du Ministère des Sports qui s'est tenu le mardi 16 décembre a levé le voile sur ses intentions.

Le ministère classe les CREPS en trois catégories. Ceux classés en 3e catégorie auront des conséquences incontestables pour les personnels puisque le partenariat avec les collectivités territoriales permettra de fonctionner avec peu ou pas du tout de fonctionnaires.

122 fonctionnaires seront touchés plus 47 contractuels dont 10 CDD.

En 2010, les CREPS aujourd'hui classés en seconde catégorie pourront être frappés par ce même processus.

Pour justifier sa politique, le Ministère fait référence à la RGPP « Révision Générale des Politiques Publiques », que l'on pourrait rebaptiser « Régression Générale des Politiques Publiques » chère à Nicolas SARKOZY et son gouvernement.

Comme les autres ministères, celui des Sports est frappé de plein fouet. Dans toute la Fonction Publique ce sont 30 000 emplois supprimés au budget 2009 et 200 000 sur 5 ans. De fait, il nous confirme le désengagement de l'Etat et cherche des partenaires pour reprendre le flambeau, public ou privé.

Certaines municipalités ou régions y sont prêtes, nous connaissons la musique. Les collectivités territoriales déjà en grande difficulté financière suite à la décentralisation, ne pourront pas tout assumer. Comme pour les missions de services publics des TOS, la privatisation guette.

Mais au-delà de cette annonce, le ministère confirme recentrer sa politique sur le cœur du métier « du Sport de haut niveau », pour tout le reste l'Etat se désengage.

Cela va se traduire par l'accélération de privatisations des missions. En premier lieu « la restauration, l'entretien, le nettoyage, etc. »

C'est l'ensemble des actions en direction du sport pour tous et en faveur de la vie associative qui sera réduit au seul profit du sport professionnel.

Même si le ministère dit mettre tout en œuvre pour le reclassement de ces personnels, la CGT ne peut se satisfaire de ces promesses et de cette politique de bradage du Ministère des Sports.

Ce sont bien des choix politiques, non pas bâtis sur l'économie budgétaire, mais bien sur la casse du service public.

L'argent existe, la crise l'a démontré. Des milliards d'euros sont distribués aux banques et aux entreprises. Un fond de réserves de 360 milliards d'euros a été voté, alors qu'il y a encore quelques mois, on nous disait que les caisses de l'Etat étaient vides.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la fatalité n'est pas de mise. Nous appelons l'ensemble des personnels du ministère des Sports à refuser ces suppressions et à engager la lutte sans perdre de temps pour :

- une augmentation du budget des Sports ;
- le maintien de son activité et de son développement ;
- l'engagement de l'Etat dans le maintien des CREPS et de leurs directions régionales ;
- la création d'emplois de titulaires ;
- la titularisation de tous les personnels précaires.

L'Union Nationale des SGPEN-CGT, une force à vos côtés.

CELLULES DE RECLASSEMENT : VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 16 décembre 2008, les organisations syndicales ont été informées de la création de cellules de reclassement afin d'aider les personnels concernés par la restructuration des CREPS, statut Education Nationale, PRF et non titulaires.

Ces cellules se réunissent de manière prématurée dans un certain nombre d'établissements.

Beaucoup de personnels semblent être bousculés par la vitesse à laquelle on leur demande de constituer des dossiers de reclassement et nous contactez afin de leur venir en aide et répondre à leur préoccupation.

L'Union Nationale des SGPEN-CGT a pris la décision d'avoir deux fers au feu.

1 – continuer la lutte :

- **contre l'abandon des missions et le transfert des personnels.**
- **pour le maintien des CREPS, établissements et directions régionales.**

2 – la défense immédiate de l'intérêt des personnels.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations, vos inquiétudes et interviendrons auprès du ministère pour résoudre les problèmes que vous rencontrerez.

Contacts : Serge LAURENS, Responsable National du Collectif Sports, Membre titulaire CGT au CTP Ministériel - CREPS de Toulouse. Adresse mail : serge.laurens@yahoo.fr - Téléphone 05 61 21 12 71 (mercredi-jeudi-vendredi).

Tous les jours l'UN-SGPEN-CGT au 01 46 36 76 93 ou par mail à ATOSS.CGT@wanadoo.fr



Monsieur le Président du CNOSF,
Mesdames, Messieurs les président(e)s des CROS,
Mesdames, Messieurs les présidents(e) des CDOS,
Mesdames, Messieurs les président(e)s des fédérations sportives,

La révision générale des politiques publiques (RGPP) engagée depuis juillet 2007 par le gouvernement entre maintenant dans une phase opérationnelle. S'agissant du ministère chargé des sports, elle aboutit à une dilution des directions régionales et départementales dans des ensembles chargés, plus généralement, de la cohésion sociale et de la protection des populations (cf. la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008). Elle aboutit également à la fermeture de dix CREPS sur 24 (cf. la communication de M. LAPORTE, secrétaire d'Etat, du 16 décembre 2008).

On assiste par ailleurs à une remise en cause fondamentale de la gouvernance du sport en France.

Interpelées comme vous par ces orientations ou décisions lourdes de conséquences, les organisations représentatives des personnels du secrétariat d'Etat chargé des sports ont décidé, collégalement et unanimement, de vous solliciter à faire connaître votre avis sur ces graves questions.

Si, dans ces différents domaines, des évolutions s'avèrent nécessaires, elles ne doivent pas se faire au détriment de la pratique des activités physiques et sportives (APS) pour tous et des acteurs de l'organisation du sport dans notre pays.

L'ensemble des syndicats des personnels du

secrétariat d'Etat revendiquent :

- Le maintien et le renforcement du réseau des CREPS, pour la bonne mise en oeuvre de leurs missions en matière de formation, de sport de haut niveau, d'accueil de jeunes et d'adultes au profit du développement de la vie sportive.
- Une action de l'Etat pour le soutien et l'accompagnement techniques du mouvement sportif associatif.
- Un soutien financier significatif de l'Etat pour les activités sportives déclarées d'utilité publique.

Leur voix se fera d'autant mieux entendre s'ils sont rejoints sur ces questions par l'ensemble du mouvement sportif, c'est-à-dire ses 17 millions de licenciés qui sont aussi des citoyens. Vu la mise en oeuvre imminente de ces mesures, il est urgent de réagir avec nous en direction non seulement de l'Etat, mais aussi des élus locaux, sollicités une fois de plus pour se substituer aux carences de l'Etat.

Dans l'attente de vos réactions, que nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour l'Interfédérale,
Patrick Gonthier,
Secrétaire Général de l'UNSA Education.

Communiqué commun des organisations syndicales

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La mobilisation du 29 janvier 2009 a connu un succès incontestable dans toute la France : des millions de salariés du privé et du public, parmi lesquels de nombreux jeunes, des demandeurs d'emplois, des retraités ont manifesté, fait grève, soutenu le mouvement. L'ampleur de ces manifestations confirme leurs inquiétudes et leur exaspération face aux injustices sociales. Ils exigent d'autres réponses à une crise dont ils ne sont pas responsables.

Il est urgent que le Gouvernement d'une part, le patronat et les employeurs d'autre part, assument leurs responsabilités, répondent aux demandes formulées dans la déclaration intersyndicale du 5 janvier 2009 et reçoivent les organisations syndicales.

Les organisations syndicales décident de maintenir leurs rencontres afin de prendre toutes les décisions et initiatives, notamment en matière d'actions et de mobilisations.

Elles appellent les salariés et leurs organisations à rester mobilisés et à s'appuyer sur la force de la journée du 29 janvier pour obtenir partout des négociations sur les revendications.

La puissance du mouvement conduit le Président de la République à s'exprimer jeudi. Les organisations syndicales en attendent des réponses aux revendications par l'annonce de mesures concrètes et immédiates et par l'ouverture de discussions avec elles. Elles se réuniront le 9 février 2009 pour en apprécier la portée et en tirer les conséquences.

Paris, le 2 février 2009

Communiqué de l'UGFF après la journée du 29 janvier 2009

Une journée qui fera date

La journée de mobilisation, de manifestations et de grèves du 29 janvier est d'une ampleur exceptionnelle. Les actions diverses, rassemblements, débrayages, grèves et manifestations ont rassemblé des foules considérables de salariés – du secteur privé comme du secteur public – sur tout le territoire.

Pour la Fonction publique de l'Etat, les éléments d'ores et déjà en notre possession indiquent clairement une participation massive au mouvement. En moyenne, le taux de grévistes se situe aux environs de 40 à 45 % (plus de 60 % dans le premier degré, 45 % à Bercy sur les 2 ministères, des pics historiques au ministère de la Culture...). La participation est toute aussi significative dans la territoriale et l'hospitalière.

Le message est clair : le Président de la République, le Gouvernement et le MEDEF doivent entendre le mécontentement et les revendications légitimes des salariés et changer radicalement de politique.

Pour la Fonction publique, l'augmentation importante des salaires est immédiatement à l'ordre du jour, les suppressions d'emplois doivent être stoppées au profit de créations là où le besoin est crucial, les réformes doivent être conduites dans l'intérêt de toute la population et le souci de l'intérêt général ce qui implique le retrait pur et simple de la plupart des projets actuels.

Sur l'ensemble de ces questions, des négociations immédiates doivent être ouvertes !

Si tel n'était pas le cas, ce seront bien les autorités qui feront le choix de l'affrontement et du conflit. L'UGFF continuera de prendre toutes ses responsabilités. Si les exigences des salariés ne sont toujours pas entendues, elle militera pour que des prolongements très rapides à la journée du 29 janvier soient décidés, dès les rendez-vous unitaires de la semaine prochaine. Elle appelle les syndicats et les personnels à débattre sans attendre de ces perspectives.

Pour gagner sur nos revendications, plus que jamais, l'heure est à l'action unitaire

Montreuil, le 29 janvier 2009



PETITION PERSONNELS SPORTS

*Madame la Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des
Sports et de la Vie Associative.*

Le 16 décembre 2008, jour du Comité Technique Paritaire Ministériel des Sports, une manifestation devant le ministère a rassemblé 500 personnels venus de toute la France, pour dire non à la politique de casse du service public du Sport. Nos craintes ont été confirmées, fermeture de CREPS et d'établissements programmée en plusieurs tranches et l'éclatement de directions régionales, sous couvert de RGPP.

Le 29 janvier 2009 les personnels de Jeunesse et Sports ont participé largement à l'action et manifestations dans toute la France, pour dire stop à cette politique.

- l'argent existe, 360 milliards d'euros de fonds de réserve pour venir au secours des banques.
- 100 milliards d'euros de profits réalisés par les grandes entreprises.
- 40 milliards redistribués aux actionnaires.

Les salariés ne doivent pas faire les frais d'une crise pour laquelle ils ne sont pas responsables.

Nous demandons :

- Un budget à la hauteur des besoins en réponse à un service public digne de ce nom.
- Le retrait des mesures annoncées au CTPM.
- le maintien de son activité et de son développement ;
- l'engagement de l'Etat dans le maintien des CREPS et de leurs directions régionales ;
- la création d'emplois de titulaires ;
- la titularisation de tous les personnels précaires.

Département _____ **Académie** _____

| Nom/Prénom | Etablissement | Signature |
|------------|---------------|-----------|
| | | |

Pétition à retourner à l'Union Nationale des SGPEN-CGT - 55 rue Pixérécourt - 75020 PARIS